PREVIMUT S.A.

Société anonyme
Au capital de 30.309.375 euros
Siège social :
4, Place Raoul Dautry - 75015 PARIS
R.C.S. PARIS B 391 936 325

~~B 93B 97403~~

MMor/DP/010732

Extrait de résolutions du procès-verbal de la réunion
de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 15 juin 2001

Deuxième résolution :

L'Assemblée générale à caractère ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 6.092.720,00 F francs comme suit :

Le bénéfice de l'exercice se montant à	6.092.720,00 F
est affectée en totalité au poste report à nouveau qui présente ainsi un solde créditeur de	3.255.908,38 F

Conformément à la loi, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en paiement au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'assemblée générale, constatant que les mandats de tous les administrateurs ont expiré,

- décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Jean-Baptiste LE CORRE
- décide de renouveler, pour une durée de 4 années, les mandats de :

 . CNP Assurances, représentée par M. Jacques OUVAROFF
 . M. Olivier MAREUSE
 . M. Jean-Luc MARTIN

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2004.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

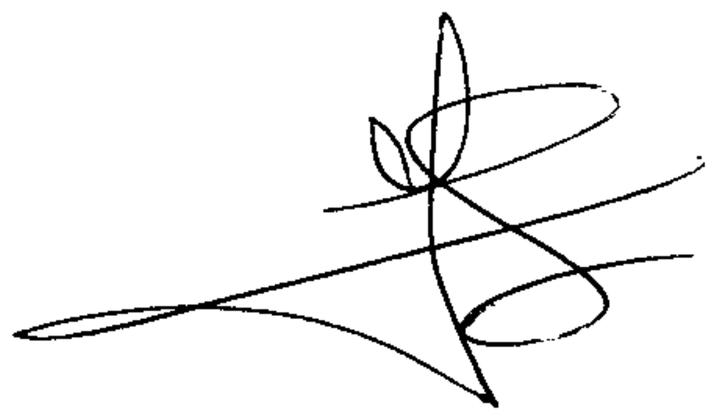
Cinquième résolution :

L'Assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et publications prescrits par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Fait à Paris, le 15 juin 2001



PREVIMUT S.A.

Société anonyme
Au capital de 30 309 375 euros
Siège social :
4, Place Raoul Dautry - 75015 PARIS

R.C.S. PARIS 391 936 325

PROCES-VERBAL

de la réunion

du Conseil d'administration

du 15 juin 2001

L'an deux mille un.

Le 15 juin, à 11h.

Au siège social, à PARIS 75015 - 4, Place Raoul Dautry.

Les administrateurs de la Société PREVIMUT S.A. se sont réunis en Conseil, sur convocation du Président, Monsieur Jean-Baptiste LE CORRE.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- M. Jean-Baptiste LE CORRE, Président
- CNP Assurances représentée par M. Jacques OUVAROFF, Administrateur,
- M. Jean-Luc MARTIN, Administrateur,
- M. Olivier MAREUSE, Administrateur,

Assiste également à la séance :

- Madame Marie MORICHON, Secrétaire de séance.

Le Commissaire aux comptes, M. Christian HENRY, représentant le cabinet KPMG Audit SA, régulièrement convoqué, absent est excusé.



MMor/DP/010892

Le Président rappelle l'ordre du jour de la présente réunion :

I - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 30 avril 2001.

II - Nomination d'un nouveau Président Directeur Général.

III - Questions diverses

*

* *

I - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 30 avril 2001

Sur la demande du Président, lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion du conseil d'administration du 30 avril 2001, qui est adopté sans observation par le conseil.

II - Nomination d'un nouveau Président Directeur Général

L'assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2001, n'ayant pas renouvelée le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Baptiste LE CORRE, il convient de nommer un nouveau Président Directeur Général.

Monsieur Jean-Luc MARTIN, administrateur, est proposé comme nouveau Président Directeur Général..

Aucune autre question n'étant évoquée, le Président décide de soumettre au vote du Conseil les résolutions suivantes :

Première résolution :

Le Conseil d'Administration, après lecture, approuve sans observation le procès-verbal de la réunion du 30 avril 2001.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

Le Conseil d'Administration décide de nommer, Monsieur Jean-Luc MARTIN, Président Directeur Général, pour une durée de 4 années.

Son mandat prendra fin à la date du Conseil d'Administration arrêtant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2004.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

Un administrateur



Le président

